



23 juin 2017

## ***Detachment denied,* le mauvais feuilleton des refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

### **Saison 2, Épisode 15 : Une décision de refus vraiment étudiée ?**

Marielle est professeure des écoles et Jean-Marie cuisinier. Il y a plus de dix ans, le couple a fait le choix de privilégier la carrière à l'international de Jean-Marie. Tout d'abord recruté dans des établissements hôteliers de villes côtières, son talent et sa notoriété lui ont permis au fil des ans d'exercer dans des capitales, dans des restaurants étoilés renommés.

Pendant ce temps, la famille s'est agrandie : Marielle s'est principalement occupée des enfants ; elle a aussi exercé différents métiers au gré des opportunités. Les enfants, eux, ont pu être scolarisés dans des lycées français lorsque la famille a emménagé dans les capitales.

Sollicitée par l'établissement de ses enfants, Marielle a tout d'abord effectué des remplacements ; cette reprise de contact avec son premier métier lui a donné l'envie d'aller plus loin : elle a candidaté à un poste de résident et a tout naturellement été recrutée au lycée français d'Al Jasmi.

Deux ans plus tard, Jean-Marie a une nouvelle opportunité professionnelle : direction Koala. Marielle attend qu'un poste se libère au lycée français, elle y effectue en attendant des remplacements et candidate, sereine, à un poste de résident. Comme à Al Jasmi, elle obtient un poste à la rentrée suivante.

Mais très rapidement, elle apprend que son département d'origine, sinistré en termes de moyens humains, refuse de lui accorder le détachement. Sa vie est à l'étranger, elle décide donc de former un recours gracieux. Mais pour l'administration qu'importe que Marielle ait été placée en disponibilité pendant plus de dix ans pour suivi de conjoint, détachée pendant deux ans à Al Jasmi. Qu'importe qu'il soit évident que Marielle ne rentrera pas en France et demandera de nouveau, par dépit cette fois, une disponibilité de droit pour suivi de conjoint : il n'y aura pas de détachement pour enseigner à Koala.

La décision de refus a-t-elle été vraiment étudiée ? L'Éducation nationale n'en tire aucun bénéfice et le Lycée de Koala se voit contraint de recruter comme résident un fonctionnaire métropolitain issu d'une région mieux dotée.

**Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.**

**Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.**